Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213502529-20260623-2026_06B_06-DE

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES LANDES

Département d'Ille et Vilaine

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 juin 2026

Convocation du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 11
Votants	: 13

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Marie-Noëlle GEORGEAULT, Mickaël LERÉTRIF, Jocelyne GAUTIER, Joël DÉSILLES, Franck ROUXEL, Patricia RONDEAU, Vincent DÉSILLE, Nicolas ROCHER, Marie MARTIN, Laura FAUVEL-LARCHER

Absent Excusé : Marylène MÉRET, Patrice LEQUEUX qui a donné pouvoir à Joël DESILLES, Samuel GARDAN qui a donné pouvoir à Marie-Noëlle GEORGEAULT, Virginie BASSET qui a donné pouvoir à Jocelyne GAUTIER.

Absent :

Madame Marie MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

ASSOCIATION « LAND ACTIONS » – DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

2026-06b-06

M. LERETRIF Mickaël concerné par ce sujet a quitté la séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2251-3 ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association « Land Actions » pour l'organisation d'une journée festive et d'une soirée musicale le 13 juin 2026 ;

Considérant que cette manifestation, ouverte à l'ensemble de la population de la commune et du territoire, contribue à la dynamique culturelle et sociale locale ;

Considérant la participation de producteurs locaux, du réseau MOVA et du Bagad d'Argentré-du-Plessis, ainsi que de trois groupes musicaux ;

Considérant l'intérêt communal de soutenir des initiatives favorisant le lien social et la valorisation du territoire ;

Après délibération et vote à bulletin secret (13 votants : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention) décide :

- **D'attribuer à l'Association « Land Actions » une subvention exceptionnelle d'un montant de deux cent cinquante euros (250 €) pour soutenir l'animation organisée le 13 juin 2026,**
- **Note que les crédits nécessaires sont prévus au budget**

Secrétaire de séance,

Marie MARTIN

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christophe FESSELIER